



Gemeng Noumer

CONVOCATIION

Le Collège des bourgmestre et échevins de la commune de Nommern, conformément à l'article 12 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, prie les membres du Conseil communal d'assister à une réunion publique du conseil communal **mercredi, le 4 juin 2025 à 18:30 heures** dans la salle des séances à la Mairie à Nommern en vue de délibérer sur les objets de l'ordre du jour suivant :

En séance publique :

1. Etat des recettes restant à recouvrer de l'exercice 2024
2. Proposition de mesures en faveur de la protection de la nature et des ressources naturelles dans le cadre de l'acquisition de parcelles boisées à Nommern en 2023
3. Avis dans le cadre de la consultation du public sur le calendrier et le programme de travail du 4^e plan de gestion à établir au titre de la directive-cadre sur l'eau
4. Nominations complémentaires de membres de différentes commissions consultatives communales
5. Approbation d'un contrat de concession funéraire
6. Fixation des taux de l'impôt foncier pour l'année 2026
7. Fixation du taux multiplicateur de l'impôt commercial pour l'année 2026
8. Approbation de l'organisation scolaire pour l'année scolaire 2025/2026
9. Validation du rapport annuel « Pacte climat » 2024
10. Décision concernant l'organisation d'élections communales complémentaires
11. Approbation de la convention relative au Club Senior « Uelzechtdall » pour l'année 2025
12. Approbation de conventions tripartites conclues pour 2025 et concernant :
 - a. la Maison relais à Nommern
 - b. la garderie « Butzenhaff » à Cruchten
13. Modification de crédits budgétaires ordinaires (crédits supplémentaires)
14. Adoption du PAP libellé « Schléf III » couvrant les parcelles cadastrales n°s 368/1190 et 368/3089 à Cruchten
15. Approbation d'un acte de cession gratuite au profit de la Commune concernant la parcelle cadastrale n° 423/2981 sise dans la Rue des Chapelles à Cruchten
16. Confirmation d'un règlement de circulation urgent à caractère temporaire édicté par le collège des bourgmestre et échevins le 29 avril 2025 (Rue Principale à Cruchten)
17. Approbation des projet et devis définitifs détaillés relatifs à la construction d'un atelier communal à Schrondweiler (Rue Principale)

18. Approbation de l'avant-projet sommaire relatif à l'extension de l'école fondamentale à Nommern avec incorporation d'une salle des fêtes communale

A huis clos :

19. Proposition de réaffectation d'un·e candidat·e ayant posé sa candidature suite à la publication de la première liste des postes vacants d'instituteur (m/f)

Nommern, le 22 mai 2025

Pour le collège des bourgmestre et échevins

le secrétaire communal
Laurent REILAND
(contreseing art. 74 LC)

la bourgmestre
Sophie DIDERRICH